



Compte Rendu Du Conseil Municipal

~~~~~

## Séance du 13 avril

~~~~~

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2018.

SESSION ORDINAIRE

Monsieur le Maire certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique pour le 13 avril 2018 à 9h 30, en son lieu habituel des séances.

Montech, le 22 mai 2018.


Le Maire,
Jacques MOIGNARD.

~~~~~

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril 2018 à 20h, le Conseil Municipal de MONTECH, dûment convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni au lieu habituel (salle de réception de la mairie arrêté n° A.M.2014/09/348), sous la présidence de Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire.

**Conseillers : 29**

Présents : 21      Procurations : 5      Absents : 2      Absent excusé : 1      Votants : 26

**Membres présents :**

Monsieur MOIGNARD Jacques, Maire

Mmes MM, ARAKELIAN Marie-Anne, GAUTIE Claude, LAVERON Isabelle, MONBRUN Chantal, TAUPIAC Gérard, LLAURENS Nathalie, CASSAGNEAU Grégory, Adjoint.

Mmes. MM. BELY Robert, BOSCO-LACOSTE Fabienne, DAL SOGLIO Didier, DECOUDUN Isabelle, DOSTES Fanny, JEANDOT Philippe, LENGARD Eric, LOY Bernard, ROUSSEAU Xavier, TAUPIAC-ANGE Corinne, BACCELLI Danièle, PERLIN Yves, RABASSA Valérie.

**Membres représentés :** *Mme et MM DAIME Guy, représenté par M. JEANDOT, CARCELLE Corinne, représentée par M. GAUTIE, EDET Céline, représentée par Mme LAVERON, SOUSSIRAT Bruno, représenté par M. TAUPIAC, VALMARY Claude, représenté par M. PERLIN RIVA Thierry, représenté par M. VALMARY*

**Membres absents :**      Mme RIESCO Karine, RIVA Thierry

**Membre absent excusé :** Mme RAZAT Christelle

Monsieur CASSAGNEAU Grégory est désigné secrétaire de séance

## ORDRE DU JOUR

- 1) Budget primitif pour 2018 : Budget annexe du service public d'adduction en eau potable .....Rapporteur : M. GAUTIE
- 2) Budget primitif pour 2018 : Budget annexe du service public d'assainissement des eaux usées .....Rapporteur : M. GAUTIE
- 3) Budget primitif pour 2018 : Budget annexe du complexe hôtelier de plein air ..... Rapporteur : M. DAIME
- 4) Budget primitif pour 2018 : Budget annexe du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).....Rapporteur : M. DAL SOGLIO
- 5) Fixation des taux des taxes directes locales pour 2018..... Rapporteur : Mme ARAKELIAN
- 6) Budget primitif pour 2018 : Budget principal de la commune ..... Rapporteur : Mme MONBRUN
- 7) Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la mise en valeur des bourgs .....Rapporteur : M. CASSAGNEAU
- 8) Demande de subvention à l'Etat, à la Région Occitanie et au Conseil Départemental pour le projet d'aménagement lié à la valorisation touristique de la pente d'eau ..... Rapporteur : Monsieur le Maire
- 9) Restitution de caution bateau ..... Rapporteur : M. BELY
- 10) Remise de pénalité et majorations SCI BR IMMOBILIER..... Rapporteur : Mme LAVERON
- 11) Convention de mandat - Programme de dissimulation des réseaux Rue des Écoles – Syndicat Départemental d'Energie de Tarn et Garonne .....Rapporteur : M. GAUTIE
- 12) Questions diverses

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

**Monsieur le Maire** : Mesdames et messieurs bonsoir. Ce conseil municipal du 13 avril est donc ouvert. J'ai les excuses de monsieur DAIME Guy qui donne procuration à monsieur JEANDOT. De madame CARCELLE Corinne qui donne procuration à monsieur GAUTIE, de madame EDET Céline qui donne procuration à madame LAVERON. Madame RAZAT s'est excusée mais je ne crois pas qu'on ait de procuration cette fois-ci, non ? Monsieur Bruno SOUSSIRAT est excusé. Il a donné une procuration ? Si. A monsieur TAUPIAC. Monsieur VALMARY a donné procuration à monsieur PERLIN. Voilà. Le quorum est largement atteint. Nous allons pouvoir délibérer valablement. Nous allons nommer un secrétaire de séance en la personne peut-être de monsieur Grégory CASSAGNEAU. Vous en êtes d'accord ? C'est très bien.

Nous n'avons pas de compte-rendu à valider cette fois-ci, et je n'ai pas eu de décisions à prendre dans l'intervalle de ce conseil municipal. Nous allons pouvoir attaquer l'ordre du jour, que j'ai sous les yeux normalement. Cet ordre du jour comprend 11 points. C'est un ordre du jour, à part 3 ou 4 dossiers qui est axé sur les budgets, sur les différents budgets, que le budget principal de notre commune quand même. Ces budgets maintenant qui arrivent fort tard puisque nous sommes le 13 avril et qu'en tout état de cause, il faudrait le faire en fin d'année. Enfin c'est comme ça, depuis quelques années maintenant. Pas que dans cette collectivité d'ailleurs. Monsieur GAUTIE vous avez la parole pour ce qui concerne le budget annexe du service public d'adduction en eau potable. Après nous verrons celui de l'assainissement des eaux usées.

### *Lecture du point 1 par monsieur GAUTIE*

**Monsieur le Maire** : Merci monsieur le rapporteur. Voilà pour ce qui concerne ce budget annexe du service public d'adduction en eau potable. Vous en êtes d'accord ? Je consulte l'assemblée. Je ne vois pas d'opposition ? Si. Madame RABASSA ?

**Madame RABASSA : 2 abstentions.**

**Monsieur le Maire : 2 abstentions.**

**Délibération n° 2018\_04\_D01**

**Objet : Budget primitif pour 2018 : Budget annexe du service public d'adduction en eau potable**

Votants : 26      Abstentions : 2      Exprimés : 24      Pour : 24      Contre : 0

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2018 du service public d'adduction en eau potable dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2018 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

#### Section de Fonctionnement

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 258 584,31 €        | 258 584,31 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                 | - €                 |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>258 584,31 €</b> | <b>258 584,31 €</b> |

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 162 167,05 €        | 162 167,05 €        |
| + Excédent Reporté                |  | 96 417,26 €         | 96 417,26 €         |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>258 584,31 €</b> | <b>258 584,31 €</b> |

#### Section d'Investissement

|                                  |                    |                     |                     |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice           | 13 006,00 €        | 798 911,81 €        | 811 917,81 €        |
| + Déficit Reporté                |                    | - €                 | - €                 |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>13 006,00 €</b> | <b>798 911,81 €</b> | <b>811 917,81 €</b> |

|                                         |            |                     |                     |
|-----------------------------------------|------------|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice                  | - €        | 229 821,41 €        | 229 821,41 €        |
| + Excédent Reporté                      |            | 507 096,40 €        | 507 096,40 €        |
| + Excédent de fonctionnement capitalisé |            | 75 000,00 €         | 75 000,00 €         |
| <b>Recettes d'Investissement</b>        | <b>- €</b> | <b>811 917,81 €</b> | <b>811 917,81 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 5 avril 2018,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Adopte** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Monsieur le Maire :** Nous en venons maintenant au budget primitif pour 2018 pour 2018 : budget annexe du service public d'assainissement des eaux usées. **Monsieur GAUTIE.**

## ***Lecture du point 2 par monsieur GAUTIE***

**Monsieur le Maire** : Merci. Suivez-vous Monsieur le Maire dans cette proposition de présentation de budget annexe du service public d'assainissement des eaux usées ? Oui. Sauf deux abstentions.

**Délibération n° 2018\_04\_D02**

**Objet : Budget primitif pour 2018 : Budget annexe du service public d'assainissement des eaux usées**

Votants : 26      Abstentions : 2      Exprimés : 24      Pour : 24      Contre : 0

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2018 du service public d'assainissement des eaux usées dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2018 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

### **Section de Fonctionnement**

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 808 878,87 €        | 808 878,87 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                 | - €                 |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>808 878,87 €</b> | <b>808 878,87 €</b> |

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 446 845,27 €        | 446 845,27 €        |
| + Excédent Reporté                |  | 362 033,60 €        | 362 033,60 €        |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>808 878,87 €</b> | <b>808 878,87 €</b> |

### **Section d'Investissement**

|                                  |                   |                       |                       |
|----------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice           | 2 892,00 €        | 1 955 672,56 €        | 1 958 564,56 €        |
| + Déficit Reporté                |                   | - €                   | - €                   |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>2 892,00 €</b> | <b>1 955 672,56 €</b> | <b>1 958 564,56 €</b> |

|                                         |            |                       |                       |
|-----------------------------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes de l'exercice                  | - €        | 543 146,38 €          | 543 146,38 €          |
| + Excédent Reporté                      |            | 1 015 418,18 €        | 1 015 418,18 €        |
| + Excédent de fonctionnement capitalisé |            | 400 000,00 €          | 400 000,00 €          |
| <b>Recettes d'Investissement</b>        | <b>- €</b> | <b>1 958 564,56 €</b> | <b>1 958 564,56 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 5 avril 2018,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Adopte** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'équipements individualisées.

**Monsieur le Maire** : Monsieur DAIME pour le budget primitif

2018 pour le budget annexe du complexe hôtelier de plein air. Je me proposais de le remplacer avantageusement bien sûr. Il s'agit du camping pour faire simple. Mais c'est plus joli de dire « Complexe hôtelier de plein air ».

*Lecture du point 3 par monsieur GAUTIE*

**Monsieur le Maire :** Je sou mets à votre approbation ou à votre désapprobation cette proposition du budget annexe du complexe hôtelier de plein air. En êtes-vous tous d'accord ? Non ? Deux abstentions ?

On peut s'abstenir pour certains budgets, pas pour d'autres ça dépend. Vous vous abtenez vous madame RABASSA et madame BACCELLI ? Bien 2 abstentions.

**Délibération n° 2018\_04\_D03**

**Objet : Budget primitif pour 2018 : Budget annexe du Complexe hôtelier de plein air**

Votants : 26      Abstentions : 2      Exprimés : 24      Pour : 24      Contre : 0

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2018 du complexe hôtelier de plein air dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2018 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

**Section de Fonctionnement**

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 345 335,52 €        | 345 335,52 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                 | - €                 |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>345 335,52 €</b> | <b>345 335,52 €</b> |

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 337 215,59 €        | 337 215,59 €        |
| + Excédent Reporté                |  | 8 119,93 €          | 8 119,93 €          |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>345 335,52 €</b> | <b>345 335,52 €</b> |

**Section d'Investissement**

|                                  |            |                     |                     |
|----------------------------------|------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice           | - €        | 149 468,97 €        | 149 468,97 €        |
| + Déficit Reporté                |            |                     | - €                 |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>149 468,97 €</b> | <b>149 468,97 €</b> |

|                                  |            |                     |                     |
|----------------------------------|------------|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice           |            | 86 090,14 €         | 86 090,14 €         |
| + Excédent Reporté               |            | 63 378,83 €         | 63 378,83 €         |
| <b>Recettes d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>149 468,97 €</b> | <b>149 468,97 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 5 avril 2018,

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Adopte** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Monsieur le Maire** : Monsieur DAL SOGLIO lui, va nous parler maintenant du budget annexe du service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI).

*Lecture du point 4 par Monsieur le Maire*

**Monsieur le Maire** : Merci. Nous allons donc avoir l'an prochain l'effectivité d'un exercice, ce qu'est la tenue, d'un tel budget. On l'a estimé à 20 000 euros en fonctionnement et à 10 000 en fonctionnement. Nous verrons vraiment l'an prochain à la fin de l'exercice, de ce qu'il en est au juste . Madame RABASSA .

**Madame RABASSA** : Justement monsieur le Maire j'allais vous demander quelle est la différence entre le DECI et la subvention que nous octroyons au SDIS chaque année? Au titre du Centre de Secours de Montech ?

**Monsieur le Maire** : Alors monsieur DAL SOGLIO. Il faudrait peut-être que vous expliquiez vraiment ce qu'est le DECI. On renvoie la balle sur monsieur le Directeur Général des Services , qui lui est un spécialiste des pompiers.

**Monsieur DAL SOGLIO** : C'est une nouvelle réglementation.

**Monsieur le Maire** : Monsieur COQUERELLE alors ?

**Monsieur COQUERELLE** : Comme l'évoquait monsieur DAL SOGLIO c'est une nouvelle réglementation qui oblige à sortir du budget principal, les dépenses liées à l'extension , la maintenance, l'entretien, l'innovation du dispositif Défense Incendie. C'est-à-dire tous les points incendie, bornes incendie, bâches etc. Ils doivent être individualisés du budget principal de la commune. Puisque la nouvelle réglementation fait état de plus de responsabilité

du Maire, vis-à-vis de la Défense Incendie en cas de défaillance. Ces dépenses concernent les points publics bien sûr et éventuellement les systèmes de Défense Incendie privés qui sont accessibles depuis le domaine public où les propriétaires pourraient être défaillants et où la collectivité pourrait et devrait pouvoir engager les dépenses et ensuite les refacturer aux propriétaires. Je fais état par exemple des bâches incendie qu'il y a sur les deux supermarchés de la commune ou éventuellement dans certains établissements qui ont toujours des bâches incendie privées, et Monsieur le Maire a obligation de s'assurer du bon entretien ou que le propriétaire s'assure de ce bon entretien. Tout doit être tracé à présent dans un budget annexe.

**Monsieur le Maire** : Voilà. Et je confirme monsieur DAL SOGLIO, le laisse le soin de s'occuper de cette partie-là, conseiller municipal qu'il est, en charge de la sécurité dans notre commune. Monsieur PERLIN.

**Monsieur PERLIN** : C'est un nouveau item qui apparaît dans le budget communal . Là aujourd'hui on a fait une estimation qui est à peu près de 20 000 euros .

**Monsieur le Maire** : En fonctionnement .

**Monsieur PERLIN** : Oui en fonctionnement tout à fait. Et en investissement ? 20 000 . Est-ce qu'il y a des nouveaux points à créer ou pas ? Parce que je pense qu'il y a une affaire de périmètres par rapport à des lotissements ou par rapport à des habitations. Et si il y a des points à créer, est-ce que le budget a été estimé et si il y a un dépassement, on a la réserve qui va bien ?

**Monsieur le Maire** : D'autres questions sur ce sujet ? Monsieur CASSAGNEAU ?

**Monsieur CASSAGNEAU** : Juste pour répondre à la question de monsieur PERLIN si vous le voulez bien. Un élément de réponse. Monsieur PERLIN demandait si il y avait des points à créer. Il y a une étude qui est menée actuellement pour la défense incendie pour le lotissement qui va sortir Route de Montbartier.

**Monsieur le Maire** : Par exemple, c'est un exemple.

**Monsieur DAL SOGLIO** : Après c'est en fonction de la densité de la population, et de la dangerosité de certaines entreprises. Après c'est une question de distance entre le point d'eau et le bâtiment ou la population qu'il y a. J'ajouterai que pour toute à l'heure on doit recenser les points d'eau c'est-à-dire le canal ou les lacs au cas où il y en ait besoin.

**Monsieur le Maire** : De toute façon monsieur PERLIN on a plus que raison d'évaluer au cours d'un exercice, ce que ça va nous coûter tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette approximation a été faite et on devrait pouvoir s'en sortir comme ça. S'il y avait une trop grande surprise-je ne crois pas, on a assez évalué la situation- nous ferions appel à un budget supplémentaire pour le faire. Surtout si c'est en augmentation. Si c'est en diminution, on le verra. Je pense que nous n'avons pas à être inquiet car nous connaissons le réseau tel qu'il existe actuellement. Est-ce que vous en êtes d'accord pour ce budget annexe principal de ce DECI ? Oui ? Très bien. Il n'y a pas d'abstention.

**Délibération n° 2018\_04\_D04**

**Objet : Budget primitif pour 2018 : Budget annexe du Service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

Votants : 26

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2018 du service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI) dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

**Section de Fonctionnement**

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2018 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

|                                   |  |                    |                    |
|-----------------------------------|--|--------------------|--------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 20 000,00 €        | 20 000,00 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                | - €                |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>20 000,00 €</b> | <b>20 000,00 €</b> |

|                                   |  |                    |                    |
|-----------------------------------|--|--------------------|--------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 20 000,00 €        | 20 000,00 €        |
| + Excédent Reporté                |  | - €                | - €                |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>20 000,00 €</b> | <b>20 000,00 €</b> |

**Section d'Investissement**

|                                  |            |                    |                    |
|----------------------------------|------------|--------------------|--------------------|
| Dépenses de l'exercice           | - €        | 10 000,00 €        | 10 000,00 €        |
| + Déficit Reporté                |            | - €                | - €                |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>10 000,00 €</b> | <b>10 000,00 €</b> |

|                                  |            |                    |                    |
|----------------------------------|------------|--------------------|--------------------|
| Recettes de l'exercice           |            | 10 000,00 €        | 10 000,00 €        |
| + Excédent Reporté               |            | - €                | - €                |
| <b>Recettes d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>10 000,00 €</b> | <b>10 000,00 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 5 avril 2018,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Adopte** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Monsieur le Maire** : Nous en venons à la fixation des taxes directes pour ce qui concerne 2018. C'est madame ARAKELIAN qui a cette lourde charge et qui sera responsable madame ARAKELIAN, de quoi qu'il arrive en matière d'augmentation, de diminution ou de constance de taux dans les charges directes.

***Lecture du point 5 par madame ARAKELIAN***

**Monsieur le Maire** : Merci madame le rapporteur. Y-a-t-il des remarques sur cette constance dans la fixation de ces taux d'imposition de 2017 pour 2018 ? Ça n'a rien d'extraordinaire. Nous maintenons. Nous n'aggravons pas la situation en la matière. Je tiens à rappeler quand même, j'en avais fait part lors des orientations budgétaires de la semaine dernière ou d'il y a 15 jours, que pour ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, notre commune a perdu en 4 ans un peu plus de 673 880 euros. C'est-à-dire que l'État effectivement baisse ses dotations, puisque je vous le dis en 4 ans nous avons perdu

un peu plus de 673 000 euros. Que normalement nous pourrions compenser ou faire en sorte d'augmenter les impôts pour compenser cette moins-value. Mais nous ne le faisons pas, nous restons fidèles à notre principe de 1 an déjà, cela fait déjà un an. Je ne sais pas ce si on pourra le tenir tous les ans ça, de maintenir les taux tels qu'ils étaient l'an passé. Y-a-t-il des remarques là-dessus sur cette fixation des taux ? Nous ne bougeons pas. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Pour ne pas bouger donc et maintenir les taux d'imposition pour 2018 tels qu'il étaient en 2017 ? Je consulte l'assemblée. Ceux qui sont d'accord le disent en levant la main et ainsi que ceux qui ont des pouvoirs. Moi je n'en ai pas. Alors tout le monde est d'accord. Qui est contre ? Très bien. Ainsi sera fait pour cet exercice 2018. Important quand même car ce n'est pas tous les jours qu'on n'augmente pas les impôts. Et c'est tous les jours par contre que les dotations de l'État sont en baisse.

**Délibération n° 2018\_04\_D05**

**Objet : Fixation des taux des taxes directes locales pour 2018**

Votants : 26

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Considérant** les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par les services fiscaux (Etat 1259-COM 1, et 1259-COM 2) ;

**Considérant** les taux d'imposition de l'année 2017, à savoir :

- - Taxe d'Habitation 21.98 %
- - Taxe Foncière sur Propriétés Bâties 30.99 %
- - Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties 132.24 %

**Considérant** que le produit prévisionnel à taux constants serait de 3 068 239 € auquel viendra s'ajouter le produit les allocations compensatrices pour un montant prévisionnel de 76 949€. Soit un total de 3 145 188 €,

**Considérant** que ce produit sera minoré de la contribution au Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR) pour un montant prévisionnel de 212 953 € ;

**Considérant** les documents présentés lors du débat d'orientation budgétaire ;

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 5 avril 2018 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Maintient** les taux d'imposition 2017 pour l'année 2018 à savoir :
  - - Taxe d'Habitation 21.98%
  - - Taxe Foncière sur Propriétés Bâties 30.99%
  - - Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties 132.24%

**Monsieur le Maire** : Nous en venons fort de cela au budget principal de la Commune, c'est madame MONBRUN qui a la parole.

**Madame MONBRUN** : Merci monsieur le Maire. Nous avons une charge de personnel en baisse du fait du transfert du personnel de la crèche et de l'école de musique au 01er janvier 2018. Les explications concernant ce transfert ont toutes été données lors de la commission « Finances » données directeur général des services, monsieur COQUERELLE .

***Lecture du point 6 par madame MONBRUN***

**Monsieur le Maire** : Merci. Tel que vous venez de le présenter , de façon très succincte, vous avez les quelques 20 ou 25 pages qui suivent dans le détail pour les uns et pour les autres. Ça peut intéresser encore dans le futur. Y-a-t-il des remarques à faire sur cette présentation du budget primitif 2018 qui tient compte donc des recettes que nous venons d'adopter en matière de fiscalité tout du moins quelques minutes auparavant? Non ? Je tiens tout simplement à dire c'est un budget de sagesse, bien sûr et un budget quand même qui prend en compte les réalisations à opérer dans l'exercice 2018 certes, mais qui préfigure aussi des opérations pour 2019, 2020 et 2021 tel que nous l'avons évoqué avec ceux qui étaient là lors des orientations budgétaires et nous aurons donc recours à l'emprunt mais nous verrons cela ensemble, pour pouvoir mener à bien toutes ces réalisations à fournir pour nos administrés montéchois pour les mois qui arrivent et les années qui arrivent. Pour en rester à ce budget primitif de 2018, je consulte l'assemblée pour savoir qui est d'accord pour l'adopter en l'état sur un budget qui se mentionne de la façon suivante : en fonctionnement pour 7 023 673 euros et en investissement 4 994 863 euros. Je consulte. Qui est pour ce budget primitif de 2018 ? On lève la main, ceux qui sont pour bien sûr. Qui est contre ? 2 contre. Pas

d'abstention ? Ainsi sera fait pour cet exercice 2018 qui est bien enclenché. Nous sommes en avril.

|                                                                           |                 |               |           |            |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------|------------|
| <b>Délibération n° 2018_04_D06</b>                                        |                 |               |           |            |
| <b>Objet : Budget primitif pour 2018 – Budget principal de la commune</b> |                 |               |           |            |
| Votants : 26                                                              | Abstentions : 0 | Exprimés : 26 | Pour : 24 | Contre : 2 |

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2018 de la Commune dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

|                                   | Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits      | Total BP 2018         |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Section de Fonctionnement</b>  |                   |                       |                       |
| Dépenses de l'exercice            |                   | 7 023 673.73 €        | 7 023 673.73 €        |
| + Déficit Reporté                 |                   | - €                   | - €                   |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |                   | <b>7 023 673.73 €</b> | <b>7 023 673.73 €</b> |
| Recettes de l'exercice            |                   | 7 023 673.73 €        | 7 023 673.73 €        |
| + Excédent Reporté                |                   |                       | - €                   |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |                   | <b>7 023 673.73 €</b> | <b>7 023 673.73 €</b> |

#### Section d'Investissement

|                                         |                       |                       |                       |
|-----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice                  | 1 704 683.07 €        | 3 290 180.69 €        | 4 994 863.76 €        |
| + Déficit Reporté                       |                       | - €                   | - €                   |
| <b>Dépenses d'Investissement</b>        | <b>1 704 683.07 €</b> | <b>3 290 180.69 €</b> | <b>4 994 863.76 €</b> |
| Recettes de l'exercice                  | 680 061.01 €          | 2 956 755.87 €        | 3 636 816.88 €        |
| + Excédent Reporté                      |                       | 480 179.28 €          | 480 179.28 €          |
| + Excédent de fonctionnement capitalisé |                       | 877 867.60 €          | 877 867.60 €          |
| <b>Recettes d'Investissement</b>        | <b>680 061.01 €</b>   | <b>4 314 802.75 €</b> | <b>4 994 863.76 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 5 avril 2018 ;

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

- **Adopte** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'équipement individualisées.

**Monsieur le Maire** : Monsieur CASSAGNEAU, une demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la mise en valeur des bourgs .

***Lecture du point 6 par monsieur CASSAGNEAU***

**Monsieur le Maire** : Merci monsieur CASSAGNEAU. Etes-vous d'accord à ce que nous sollicitons le Conseil Départemental pour nous demander un petit peu. Au moins 20% ? Pour ces travaux qui sont en cours largement avancés mais pas finis encore. Il me tarde que ce soit fait pour voir le résultat obtenu. Vous en êtes d'accord, j'espère ? Merci pour cette demande de subvention au Conseil Départemental.

**Délibération n° 2018\_04\_D07**

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la mise en valeur des bourgs**

Votants : 26

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Vu** le projet d'aménagement de l'esplanade située en centre bourg de Montech le long des boulevards Pasteur et Capitaine Bergès ;

**Considérant** que ce projet vise à créer :

- Un cheminement piétonnier et cyclable permettant de relier le boulevard Lagal à la rue Lafargue,
- Des espaces verts et de rencontres aménagés durablement dans le respect de la politique d'embellissement du centre bourg,
- Des espaces de stationnement végétalisés permettant de faciliter l'accès aux commerces et aux résidences situées au cœur du centre bourg.

**Considérant** que la majorité des travaux seront réalisés par les services municipaux dans le cadre des « travaux en régie » ;

**Considérant** que ce projet est estimé à 80 000 € HT ;

**Considérant** que ce projet serait éligible aux aides du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne au titre de la politique de mise en valeur des bourgs à hauteur de 20% ;

**Considérant** la présentation faite en commission finances le 5 avril 2018 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Sollicite** la participation financière du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne au titre de la politique de mise en valeur des bourgs à hauteur de 20% pour l'aménagement de l'esplanade située en centre bourg de Montech le long des boulevards Pasteur et Capitaine Bergès ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

**Monsieur le Maire** : Je tenais tout particulièrement à vous présenter le dossier numéro 8 qui est une demande de subvention à l'État , à la Région , ainsi qu'au Conseil Départemental sur le projet

d'aménagement lié à la valorisation touristique de la Pente d'Eau. Puisque maintenant cette Pente d'Eau, à défaut de pouvoir fonctionner, puisque VNF n'a pas les moyens de la remettre en marche, nous allons en faire un site de valorisation touristique.

Pour votre gouverne la Pente d'Eau serait resituée au milieu de sa Pente, à hauteur où les gens peuvent la voir et effectivement serait sécurisée, repeinte etc. et mise en propreté. C'est à partir de la papeterie désormais que le site de la Pente d'Eau existe. Diversifier le système et mettre des paddles. Le cabinet ALEP va nous en parler. Nous allons faire appel à des techniques nouvelles pour raconter l'histoire de la papèterie, l'histoire de la Pente d'eau, ce qui se passait autrefois, ce qui se passait dans le passé , ce qui peut se passer dans le futur etc. Donc quelque chose de très dynamique.

Ces chiffres du plan de financement ont été discutés entre nous, lors de plusieurs réunions avec les partenaires que je viens de citer.

Je vous signale que sur mon bureau, ou dans le bureau de monsieur le DGS, vous avez un dossier conséquent grand format, que je vous invite toutes et tous à consulter, à examiner, à questionner s'il le fallait pour comprendre, comment ça se passer très bientôt, parce que j'espère que les travaux vont commencer, et ça, prochainement.

Pour ce qui concerne la Commune de Montech, notre Commune, je tiens à ce que nous démarrions rapidement, c'est pour ça que nous avons fait les demandes de subventions si tôt la délibération prise, pour que ce site de la papeterie continue à gagner en esthétique, et en confort. Car pour le moment, vous avez vu ce que c'est, c'est un peu une zone en friche, le parking etc. Ce serait bien que d'ici une année fin avril l'année prochaine, les aménagements s'ils ne sont pas finis soient nettement avancés et que l'on voit que ça prenne de l'allure. Parce que vous le voyez, les gens notamment le dimanche, se promènent au lieu de voir de belles choses, qu'est-ce qu'ils voient ? Des ruines. Ce n'est pas très intéressant. Je vous invite à consulter ce large dossier qui se trouve dans le bureau de monsieur Coquerelle, ou dans le mien, et de m'autoriser à signer ces dossiers de demandes de subventions, tel que je viens de vous le décrire. En êtes-vous d'accord ? Oui, fort heureusement. Bien, ainsi sera fait.

Délibération n° 2018\_04\_D08

**Objet : Demande de subvention à l'Etat, à la Région Occitanie et au Conseil Départemental pour le projet d'aménagement lié à la valorisation touristique de la pente d'eau**

Votants : 26

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Considérant** le projet de valorisation de la pente d'eau proposé par le bureau d'étude ALEP mandaté par l'ensemble des partenaires du projet à savoir, l'Etat, Voies Navigables de France, la Région Occitanie, le Département de Tarn-et-Garonne, le Pole d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et la Commune de Montech,

**Considérant** les objectifs de ce projet:

- Valoriser la « machine pente d'eau » (sécurisation, déplacement, maintenance et mise en peinture)
- Affirmer la papeterie comme porte d'entrée du site et signal de la « vélo voie verte » et incubateur d'activités (accueil, informations, médiathèque, école de musique intercommunale,...)
- Mettre en réseau la papèterie, le port et la pente d'eau à travers un circuit de visites à valoriser le long du canal de Garonne
- Proposer de nouveaux services et activités par la promenade sur le canal entre le port et le haut de la pente d'eau
- Développer des outils innovants pour raconter une histoire

**Considérant** que ce projet s'articule autour de trois pôles majeurs à valoriser :

- Le Port
- La papeterie
- La pente d'eau

**Considérant** que ce projet sera porté par plusieurs maîtres d'ouvrage dont la commune de Montech pour la partie « porte d'entrée du site – papeterie – port de plaisance »

**Considérant** que ce projet fait partie du projet aménagement des espaces de la papeterie inscrit au contrat de ruralité du PETR Garonne Quercy Gascogne

**Considérant** que le montant estimatif des travaux figurant dans l'avant-projet sommaire est de 228 750€ HT hors maîtrise d'œuvre,

**Considérant** que ce projet pourrait bénéficier du soutien financier de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de Tarn-et-Garonne et du programme Leader Garonne Quercy Gascogne

**Considérant** le plan de financement suivant :

**Dépenses (HT) :**

|                                                                                    |          |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Travaux préparatoires .....                                                        | 15 000€  |
| Aménagement des aires de stationnement .....                                       | 105 000€ |
| Aménagement des aires de rencontre, circulations piétonnes, plantations, etc... .. | 108 750€ |

|                                                                                  |          |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Maîtrise d'œuvre et études complémentaires (étude de sol, étude géotechnique...) | 33 750€  |
| TOTAL                                                                            | 262 500€ |

**Recettes (HT) :**

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| Etat                           | 92 000€  |
| Région Occitanie               | 52 000€  |
| Département de Tarn-et-Garonne | 52 000€  |
| Leader Garonne Quercy Gascogne | 14 000€  |
| Autofinancement                | 52 500€  |
| TOTAL                          | 262 500€ |

**Considérant** la présentation faite en commission finances le 5 avril 2018,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Sollicite** la participation financière de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de Tarn-et-Garonne et du programme Leader Garonne Quercy Gascogne pour le projet d'aménagement « porte d'entrée du site – papeterie – port de plaisance » lié à la valorisation touristique de la pente d'eau selon le plan de financement susmentionné,
- **Autorise Monsieur le Maire** à déposer les dossiers de demande de financement auprès des différents partenaires du projet et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Monsieur le Maire** : Il s'agissait du dossier numéro 8. Il s'agit monsieur BELY, de restituer une caution de bateau. Le bateau « Ema 2 ». Monsieur BELY .

***Lecture du point 9 par monsieur BELY***

**Monsieur le Maire** : Merci monsieur BELY. Est-ce vous qui n'êtes pas contents de cette délibération aujourd'hui, ce soir présente parmi nous ? C'est madame DAO VAN O, ici présente. Car on rembourse 120 euros . Et c'est elle qui s'occupe de ces dossiers. C'était juste pour vous la présenter indirectement. Etes-vous d'accord pour que nous restituions ces 120 euros à monsieur REGGIANINI Michel ? Domicilié à Saint-Martin de Crau. Bien, vous en êtes d'accord.

**Délibération n° 2018\_04\_D09**

**Objet : Restitution de caution bateau**

Votants : 26

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que par « Contrat d'abonnement à un poste d'amarrage à la halte nautique de Montech », la commune a autorisé le propriétaire suivant à occuper un poste d'amarrage :

| Nom                  | Domiciliation                                          | Nom du bateau |
|----------------------|--------------------------------------------------------|---------------|
| M. REGGIANINI Michel | 13 rue de la Pastourelle<br>13310 SAINT-MARTIN DE CRAU | Ema 2         |

**Considérant** qu'une caution contractuelle d'un montant de 120 € a été versée par M. REGGIANINI Michel et que ce dernier a quitté le port après s'être acquitté de tous ses engagements ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « finances » du 5 avril 2018 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la restitution de la caution, soit 120 €, à M. REGGIANINI Michel, propriétaire du bateau « Ema 2 » ;
- **Dit** que la dépense sera imputée au Chapitre 16 article 165 du budget de la commune ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Monsieur le Maire** : Madame LAVERON, une remise de pénalité et de majorations à la SCI BR IMMOBILIER. Qu'est-ce donc ?

*Lecture du point 10 par madame LAVERON*

**Madame LAVERON** : Une précision, ces pénalités n'étaient pas destinées à la Commune en tout état de cause , c'est le Trésor Public qui a encaissé.

**Monsieur le Maire** : Ah bon. Y-a-t-il des remarques ? Oui madame RABASSA.

**Madame RABASSA** : A combien se montait cette remise de pénalités ?

**Monsieur le Maire** : Y-a-t-il d'autres remarques ? A combien se montait cette remise de pénalités et de majorations ?

**Madame LAVERON** : Elles se montaient à 2869 euros.

**Monsieur le Maire** : Quand même. Ce sont des pénalités de retard ça ? Bien. Pas d'objection donc ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**Délibération n° 2018\_04\_D10**

**Objet : Remise de pénalité et majorations SCI BR IMMOBILIER**

Votants : 26

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Vu** l'article L 251A du Livre des procédures fiscales, modifié par la Loi 2000-1208 200-12-13 art 202 du 14 septembre 2000 ;

**Considérant** que les assemblées délibérantes des collectivités territoriale ou établissement public au profit desquelles sont perçus les taxes et versements, dont les taxes d'urbanisme, peuvent accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de leur paiement à la date d'éligibilité ;

**Considérant** que cette remise est subordonnée au paiement intégral de ces taxes, et que le montant de la taxe d'urbanisme, pour la part revenant à la commune, au département et à l'état, a été intégralement payé par la SCI BR IMMOBILIER ;

**Considérant** l'avis favorable du Comptable public ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances » réunie le 5 avril 2018 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** cette demande de remise de pénalités.

**Monsieur le Maire** : Monsieur GAUTIE, une convention de mandats pour le programme de dissimulation des réseaux Rue des Écoles avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne. Nous allons dissimuler tous les réseaux rue des Écoles.

*Lecture du point 11 par monsieur GAUTIE*

**Monsieur le Maire** : Merci. Finalement alors pour ma gouverne, car c'est un dossier que je n'ai pas suivi, si ce n'est sur le terrain, il faudra aller voir d'ailleurs, on paye quoi nous la Commune, monsieur COQUERELLE ? Dites-moi.

**Monsieur COQUERELLE** : On paye le démontage des poteaux d'éclairage public . On paye la surlargeur des tranchées pour refaire passer le réseau en partie en souterrain et en façade, et de nouvelles lampes d'éclairage public sur l'ensemble de la rue.

**Monsieur le Maire** : Mais ça ce n'est pas les 27 000 euros qui sont mentionnés ici ?

**Monsieur COQUERELLE** : Si c'est ça.

**Monsieur le Maire** : La part de la Commune c'est 27 100 euros ?

**Monsieur COQUERELLE** : C'est 27 100 euros. C'est la totalité. En profitant de l'enfouissement du réseau électrique dans le cadre des travaux du SDE, on a moins de tranchées ou le coût des tranchées est moins important, donc c'est 27 100 moins les droits à subventions communes. Donc il faut enlever 40 %.

**Monsieur le Maire** : Bien. Est-ce que vous êtes d'accord alors pour donner mandat à ce syndicat pour réaliser cette opération d'enfouissement ? Il y en aura certainement d'autres dans la commune plus tard. Je vous remercie.

**Délibération n° 2018\_04\_D11**

**Objet : Convention de mandat - Programme de dissimulation des réseaux Rue des écoles – Syndicat Départemental d'Energie de Tarn et Garonne**

Votants : 26

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

**Vu** la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 ;

**Considérant** que le projet de dissimulation des réseaux aériens basse tension situés rue des écoles à Montech a été retenu dans le cadre du programme annuel de dissimulation des réseaux proposé par le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne ;

**Considérant** que les réseaux d'éclairage public de la commune situés dans cette rue sont également installés en aérien

**Considérant** que le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne propose que le réseau d'éclairage public fasse partie du programme d'enfouissement ;

**Considérant** que l'éclairage public est de compétence communale ;

**Considérant** qu'il est possible de confier, par convention de mandat, au Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne la réalisation du projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage public situé rue des écoles ;

**Considérant** que le mandat porterait sur les missions suivantes :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et exécutés,
- Gestion des marchés de travaux et fournitures avec les entreprises adjudicatrices du marché d'électrification rurale,

- Versement de la rémunération des entreprises selon le bordereau des prix unitaires en vigueur,
- Suivi et contrôle des études et des travaux avec réception de ces derniers,
- Gestion administrative, financière et comptable de l'opération,
- Actions en justice et d'une manière générale tout acte nécessaire à l'exercice de ces missions et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

**Considérant** que l'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet est de 27 100 € ;

**Considérant** que la rémunération du Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne s'élèvera à 3,5% du montant HT des travaux ;

**Considérant** que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne, de 40% du montant HT des travaux, plafonnée à 28 000 € sous réserve des droits à subvention de la commune ;

**Considérant** l'avis favorable des commissions « voiries-réseaux et bâtiments communaux » et urbanisme du 19 mars 2018 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Donne mandat** au Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne pour la réalisation de l'opération d'enfouissement du réseau d'éclairage public situé « rue des écoles » à Montech dans les conditions susmentionnées,
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer la convention ci-annexée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

**Monsieur le Maire : Ce conseil municipal est fini.**

Le Maire,

Jacques MOIGNARD.

